



Ploufragan, le 26 mars 2018

N/Réf : ML/26_03_2018/CG

Objet : mesures européennes restrictives de pêche du bar

Madame, Monsieur,

La pêche en eau douce et la pêche en mer sont souvent étroitement liées dans l'esprit des pêcheurs et du grand public, en particulier dans les départements côtiers.

Le conseil d'administration de la fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pris connaissance des mesures réglementaires édictées au niveau de l'Europe pour la protection du bar au nord du 48^{ème} parallèle, et en particulier de l'interdiction totale de conservation des captures pour les pêcheurs amateurs.

S'il est conscient des différences existant entre les domaines de la mer et de l'eau douce, et respectueux des compétences qui y sont rattachées, le conseil d'administration fait le constat suivant :

- Une fois encore, les mesures de protection décidées pénalisent prioritairement la pêche de loisir. La nécessité d'instaurer des mesures de protection forte sur les espèces en situation difficile est une évidence, et les pêcheurs en eau douce ont depuis longtemps fait la preuve de leur capacité d'autorégulation en matière de prélèvements. Mais il est tout aussi impératif de répartir équitablement les efforts entre les différents acteurs concernés, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.
- Il existe, particulièrement dans les départements côtiers, une profonde imbrication de la pêche en eau douce et de la pêche en mer, un nombre important de pêcheurs pratiquant dans les deux milieux. L'impact de ces mesures sur l'économie de la pêche de loisir, et en particulier sur le réseau des détaillants d'articles de pêche dont elles menacent la pérennité, dépasse le cadre de la seule pêche en mer. En effet, la plupart des détaillants encore en activité doivent leur équilibre économique à la complémentarité des deux pêches et des deux clientèles.

Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

7, rue Jean Rostand – 22440 Ploufragan – Tél : 02 96 68 15 40

federationpeche22@orange.fr – www.federation-peche22.com

- Ce réseau des détaillants d'articles de pêche constitue une composante essentielle de la vie des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en assurant notamment la distribution des cartes de pêche en eau douce. Son affaiblissement ne manquera pas d'avoir des répercussions importantes sur l'ensemble du mouvement associatif.

En conséquence, le conseil d'administration souhaite apporter son soutien entier aux associations représentatives de la pêche de loisir en mer dans le combat qu'elles mènent pour obtenir une évolution notable de ces mesures vers l'instauration d'un quota de prélèvement journalier ou annuel raisonnable et équitable.

Il demande instamment à l'ensemble des structures représentatives de la pêche de loisir en eau douce et en mer de discuter ensemble d'une stratégie partagée. Cette nécessité apparaît encore plus évidente au moment où cette activité dans son ensemble fait l'objet d'attaques injustes et répétées de la part d'un certain nombre d'associations au nom de la défense de la cause animale.

Il interpelle les élus locaux, départementaux et régionaux sur les conséquences de ces mesures sur l'économie générée par la pêche de loisir, et leur demande d'intervenir en conséquence à leurs niveaux respectifs pour substituer à l'interdiction totale de prélèvement projetée l'instauration de quotas permettant à la fois la protection de la ressource et la poursuite de l'activité de la filière pêche de loisir.

Nous attendons des élus de nos territoires qu'ils affichent clairement leur opposition aux mesures prises à Bruxelles et leur soutien à notre loisir.

Dans cette attente, et restant à la fois disponible et vigilant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Maurice Lebranchu, Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Côtes d'Armor

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a smaller 'L' and a vertical line ending in a crossbar.